



Section de Saône & Loire

CTL 04 JUIN 2020

En propos liminaire et en réponse à la déclaration liminaire de la CGT :

- L'ordonnance congé sera plus de précise dans une note locale à venir. Par ailleurs, la situation de chaque agent sera explicitée au regard des règles arrêtées.

- Attente du CTR du 18 juin sur le nouveau réseau de proximité. Pas de CAP. Le service RH peut être sollicité par les OS en parallèle pour faire connaître quelques cas qui peuvent être complexes. Mutations NRP

la direction n'a aucune information 1 sept et 1 janvier

Si NRP, la structure fermée au 1 janvier 2021 (ex Digoin) les personnels seraient affectés sans mutation en ALD Local. La régularisation se ferait au 1 septembre 2021.

- incertitude des personnels sur les fermetures relayées par les agents lors des quelques visites déjà effectuées par le DDFIP

FICHE 1 : Présentation du PRA :

Situation générale DDFIP 71 = FO déplore

- l'absence d'approche qualitative dans les documents transmis. Dans quelle condition s'est fait le retour dans les structures

- l'absence de calendrier

- l'absence en général d'information nouvelle qui sont quand même au nombre de deux :

La potentielle reprise du CF mais sans précision de l'organisation en local? Y'aura t'il un comité de reprise d'activité ?

Mise en œuvre du zéro cash particulier avec liste des buralistes choisis. Finalement la mise en œuvre sera progressive et les usagers pourront également se rendre aux guichets pendant une certaine période.

En réponse à l'absence approche qualitative= réponse métier.

Les actions DGFIP s'inscrivent dans un contexte plus général de crise sanitaire, c'est pour cette raison qu'il ny a donc pas de calendrier.

Pour les télétravailleurs en attente de retour : retour progressif au droit commun demandé par la DG sauf ASA garde d'enfant et personnes fragiles.

Le retour à la "normale" serait plutôt bien vécu et ressenti suite visite de sites : + question sur NRP

Globalement « ça marche bien »

Sur l'activité du pôle d'évaluation domaniale : 3 / 5 évaluateurs seulement équipés pour travailler à distance.

Une décision avait été prise de les équiper avant la crise, mais la mission n'est pas prioritaire. Le projet est toujours en cours.

Le travail à distance est privilégié. Les évaluations sur place seront prises en considération au cas par cas notamment atypiques.

L'utilisation d'une nouvelle Application permettra d'évaluer facilement sans avoir à se déplacer.

Sur l'activité contrôle fiscal: La reprise sera plutôt en septembre, avec la finalisation des contrôles

Le domaine est bouleversé par la crise sanitaire.

L'équipe a permis de répondre à la mission IR, de faire le point sur les situations en cours.

Les dossiers frauduleux sont traités normalement.

Un comité « contrôle fiscal » se réunira fin juin pour mettre en œuvre une reprise progressive.

Le recouvrement TVA et prélèvement à la source est réactivé.

Recouvrement forcé SPL est en attente et pas avant le 15 juin

Question FO Comment on remet les membres du contrôle fiscal dans leur métier / est ce qu'un comité de reprise d'activité va être mis en œuvre = oui sera mis en œuvre visite des acteurs

Reprise progressive à compter du 1er juin, au cas par cas

Question technique relative au recouvrement TVA et retenue à la source dans le cas de révocation de mandat et blocage sur SEPA, la DDFIP engagera une action directe sur les entreprises concernées.

La chaîne de poursuites est reparamétrée.

Il est impératif d'agir dans un contexte apaisé et d'avoir un traitement apaisé des demandes actuelles.

Nous n'avons pas de précision sur le calendrier des poursuites / question calendrier

Sur recouvrement : pas de reprise tout de suite

Sur question Centre encaissement : pas de retour sur problème d'encaissement

Sur accueil fiscale IR : ne pas tirer de conclusions hâtives

Sur accueil organisation pragmatique à mettre en œuvre : si conditions d'ouverture réunies réception possible pour d'autres motifs

Nous sommes « ouverts » selon des modalités particulières (bons secours, régisseurs et sur RDV) Selon certains cas, et si les conditions sanitaires sont respectées on peut répondre favorablement à l'utilisateur (ex paiement par CB).

En Saône et Loire, à partir d'août, l'utilisateur pourra régler ses factures ou impôts chez les buralistes (63). Fo souhaite connaître la liste des buralistes.

Pour les bons secours, une carte prépayée pourrait être distribuée à la place.

Le développement des MSAP est toujours en cours.

FICHE 2 : TRANSFERT DE L'ACTIVITE DES EHPAD

Rappel opposition de FO a fortiori compte tenu de la nature de l'opération du calendrier pour des motifs qui ont été largement développés

La concentration ne sera la solution que quand la DG aura démontrée le gain en efficience de ses structures

Questions diverses

Question sur la carte des buralistes : quelle carte et étonnement quant au nombre

Demande CGT : liste des demandes et demande ancienneté des listes dans le cadre des mouvements,

Rupture conventionnelle ? 5 ou 6 demandes sont en cours. Les dossiers déposés vont enfin être étudiés.

REUNION INFORMELLE

Calendrier des mutations : ouverture au 2 juin pour accueil téléphonique

Ne manque que le mouvement des A qui devrait sortir le 8 juin

Mouvement local vœux du 8 au 16 juin,

Ordonnance congés : envoi vendredi ou lundi, pas d'urgence 2eme période se terminait la semaine derrière compteurs arrêtés

Prime exceptionnelle décret du 14 mai, NDS du 28 mai, conditionnée et non reconductible exonérée de toute charge : taux 1 : 330€ / taux 2 : 1000€ sur paye de juillet, le plafond sera mobilisé en totalité.

Critère = présentiel surtout, tous les personnels seront éligibles

temps 1 et taux 2 : importance de la présence

Les chefs de service et de division feront une corroboration notamment pour cibler les erreurs,

Première orientation

42/ 51 J de présence pour une personne à temps complet pour prime taux 2

31/51 J de présence prime taux 1

Présentiel : FO 71 demande de confirmer que le critère de présentiel sera celui retenu et pas celui de position d'activité ce qui exclut les télétravailleurs.

Frais de repas toujours demande quotidienne et pas réponse sur le fait qu'entre le 15 et le 18 une attestation suffise

Les représentants de FO-DGFiP 71 au CTL